

Ce document est extrait de la publication multiformat *Déborder Bolloré*. Il a été généré puis rendu accessible sur deborderbollore.fr, la plateforme hébergeant toutes les ressources autour du projet, dont cette contribution. *Déborder Bolloré* met en avant la pensée de chercheuses, d'imprimeuses, d'éditeuses et de libraires qui analysent et/ou subissent les dynamiques de concentration et d'extrême droitisation du marché. Chacun-e tente de formuler, depuis sa position respective, des réponses à cette question urgente : comment faire face au libéralisme autoritaire dans le monde du livre ?

Pour un statut d'éditeur indépendant

Texte issu d'une intervention aux II^e Assises de l'édition indépendante, sur le thème : « De la précarisation à la précarité : pourquoi ? comment ? », jeudi 21 février 2025.

En février 2023, à Aix-en-Provence, les premières Assises de l'édition indépendante étaient ouvertes par une rencontre rassemblant le directeur du livre et de la lecture au ministère de la Culture, le directeur général du CNL (Centre national du livre), le directeur de la Sofia (Société française des intérêts des auteurs de l'écrit) et le président du SNE (Syndicat national de l'édition), c'est-à-dire les représentants des principales instances nationales du livre en France. Comme pour accomplir cette mise en scène du pouvoir, on trouvait, au bout de cette longue table, après le directeur de la Culture de la Région Sud, mais sur le côté, la représentante de la Fill (Fédération interrégionale du livre et de la lecture). Il s'agissait d'un échange sur « Les politiques de soutien à l'édition indépendante ».

En réponse à l'exposé des urgences pour l'édition indépendante donné par la représentante des structures régionales du livre — un exposé précis, clair et, dans ce contexte, quand on songe à l'état du rapport de forces, particulièrement courageux — qui proposait un plafond aux aides à l'édition en termes de chiffre d'affaires et de nombre d'aides par maison, mais aussi, entre autres suggestions, aux dégâts écologiques, d'établir une taxe à la surproduction ; en réponse donc à ces propositions modestes et de bon sens, le directeur général du CNL a expliqué que, au nom de la « diversité de la création, notre mantra au ministère de la Culture », il n'imposerait jamais de plafonnement : « Nous n'avons pas vocation à exclure des maisons d'édition des soutiens du CNL. » Et de donner, en exemple, le soutien par le CNL, en 2022, d'« un formidable ouvrage, un dictionnaire du Moyen Âge », dont il signale, en se penchant en arrière pour s'adresser, dans un geste de connivence, à deux chaises de lui, au président du SNE : « Un ouvrage publié aux éditions du Seuil, que Vincent connaît bien. » (Il n'est pas sûr que Vincent Montagne

connaisse bien cet éditeur, mais il est sûr en revanche qu'il l'a racheté avec le groupe La Martinière cinq ans plus tôt.) Le directeur général du CNL précise encore : « C'est un ouvrage extrêmement coûteux, qui a vocation à être un ouvrage de référence. Il réunit tous les plus grands spécialistes, et nous nous devons de le soutenir pour le rendre accessible au public. Nous n'avons pas vocation, quel que soit le chiffre d'affaires du Seuil, à l'exclure de nos soutiens. »

Si cette profession de foi ne souffre aucune ambiguïté — de fait, elle enterre les quelques pistes ouvertes par la représentante de la Fill —, on pourrait faire quelques remarques sur ses prérequis. Ne serait-ce que sur la compatibilité entre la mission de sauvegarde de la « diversité de la création », l'état de concentration qu'a atteint l'édition française et le rôle de l'État dans ce processus, notamment au travers des soutiens symboliques et financiers accordés à des groupes éditoriaux qui — du fait de leur croissance et de leurs liens avec de puissants intérêts industriels et financiers — ne sont plus seulement, désormais, en mesure d'acheter, comme depuis (presque) toujours, des maisons, mais d'autres groupes.

C'est l'une des rares vertus de Vincent Bolloré que d'avoir mis au jour avec éclat les dangers de la concentration éditoriale. Même si la cause de cette révélation — l'outrance de son programme de restauration des valeurs millénaires de l'Occident chrétien — a un peu tendance à aveugler son public. Après tout, le problème vient surtout du fait qu'autant de pouvoir puisse tomber entre les mains d'un seul individu. D'autant plus quand on sait que ce type de profil — les États-Unis, en ce domaine, servent de modèle — est aussi loin que possible d'un humaniste dévoué aux causes telles que la défense des libertés publiques, de l'égalité économique et devant la loi, de la fraternité entre les peuples, de l'urgence climatique, etc.

Le principal problème vient donc moins de l'arrivée d'un soutien actif des droites extrêmes à la tête du plus grand groupe éditorial français que du système qui l'a permise. Un constat qui ne semble pas être partagé par les médias dominants et les représentants de la politique culturelle de l'État français.

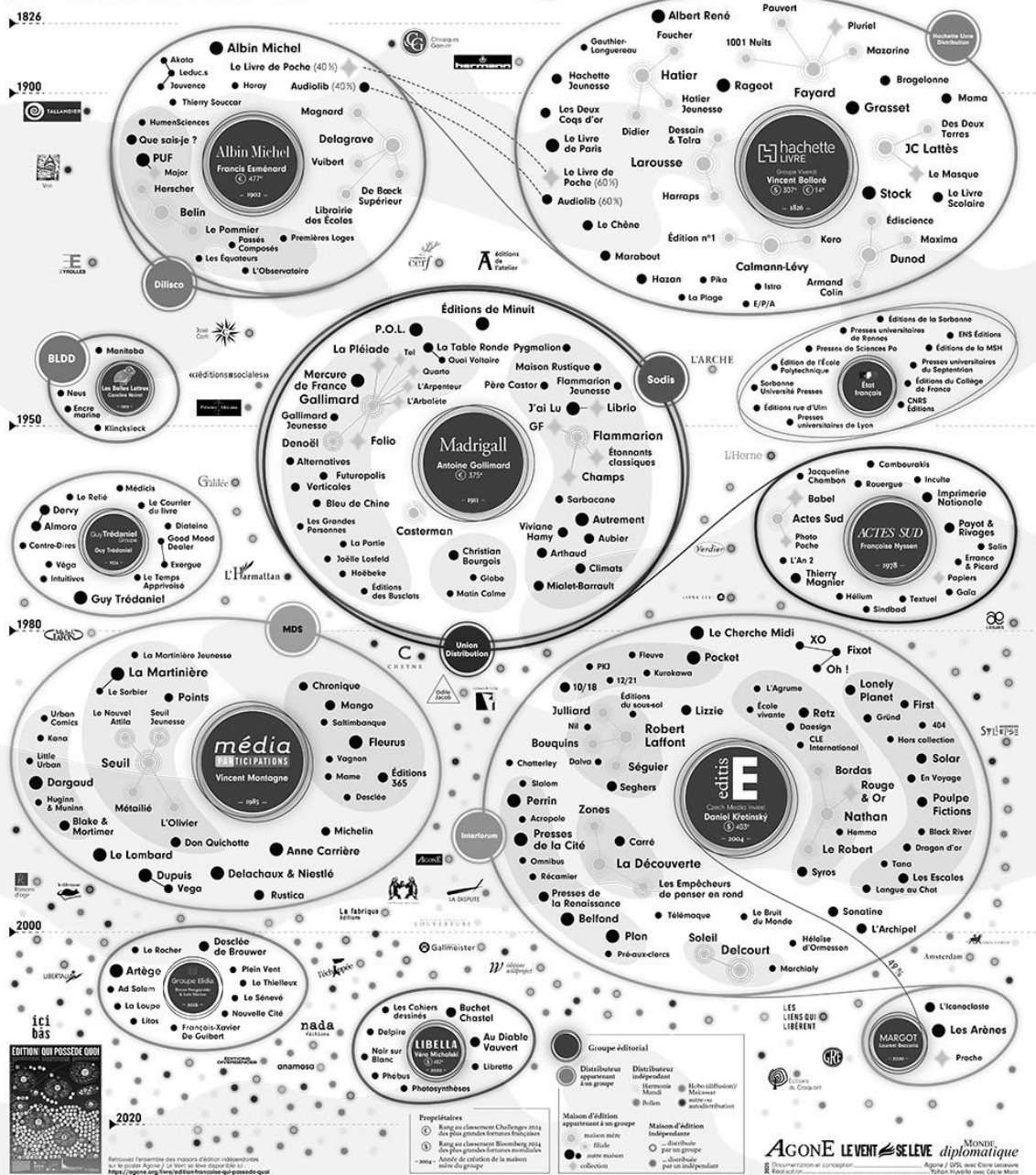
Sans remonter avant le début de ce siècle, on se souvient des louanges reçues par Jean-Marie Messier pour son montage du groupe médiatique transnational Vivendi Universal (2000). On se souvient aussi que l'effondrement, en moins de deux ans, de son château de cartes a permis au groupe Hachette de doubler (provisoirement) sa taille. On se souvient bien sûr qu'alors, au nom de l'« indépendance éditoriale », un quarteron de « grands indépendants », dont les groupes Gallimard, La Martinière et Le Seuil sont montés à l'assaut de Bruxelles pour tenter d'arracher au lion sa part. On se souvient enfin que la victoire de cette geste a donné naissance au groupe Eutis (2004), sous la férule du patron des patrons d'alors, le baron Ernest-Antoine Seillière ; mais aussi, la même année, au rachat du Seuil par Hervé de La Martinière avec les fonds de la famille Wertheimer, propriétaire de Chanel, industrie du luxe qui passe pour l'une des marques les plus valorisées au monde.

ÉDITION FRANÇAISE QUI POSSÈDE QUOI

L'édition de livres reste souvent absente des analyses de la reproduction de l'ordre social. Elle est pourtant au cœur de la bataille des idées et, comme les autres médias, largement la propriété de grands groupes, parfois les mêmes. Ainsi, 90 % de la production éditoriale est aux mains d'une poignée de grandes fortunes plus ou moins liées à des intérêts industriels ou financiers.

Cette carte des galaxies éditoriales expose l'ampleur de la concentration dans cet univers fait de maisons mères, de filiales, de marques, de collections. Elle montre également la myriade de maisons indépendantes de littérature et d'essais qui, telles des étoiles en fuite, résistent encore. Elle ne prétend toutefois

pas à l'exhaustivité. N'y figurent pas les éditeurs indépendants de manuels scolaires, de livres pratiques, de beaux-livres, de bandes dessinées et de littérature jeunesse, ni les groupes spécialisés dans ces domaines.



Conçue par les éditions Agone & Le vent se lève, disponible en version papier (format 63 × 89 cm) sur : <https://agone.org/livre/edition-francaise-qui-possede-quoi/>, la carte « Édition française : qui possède quoi », est parue dans une version simplifiée, en avril 2025, dans *Le Monde diplomatique*.

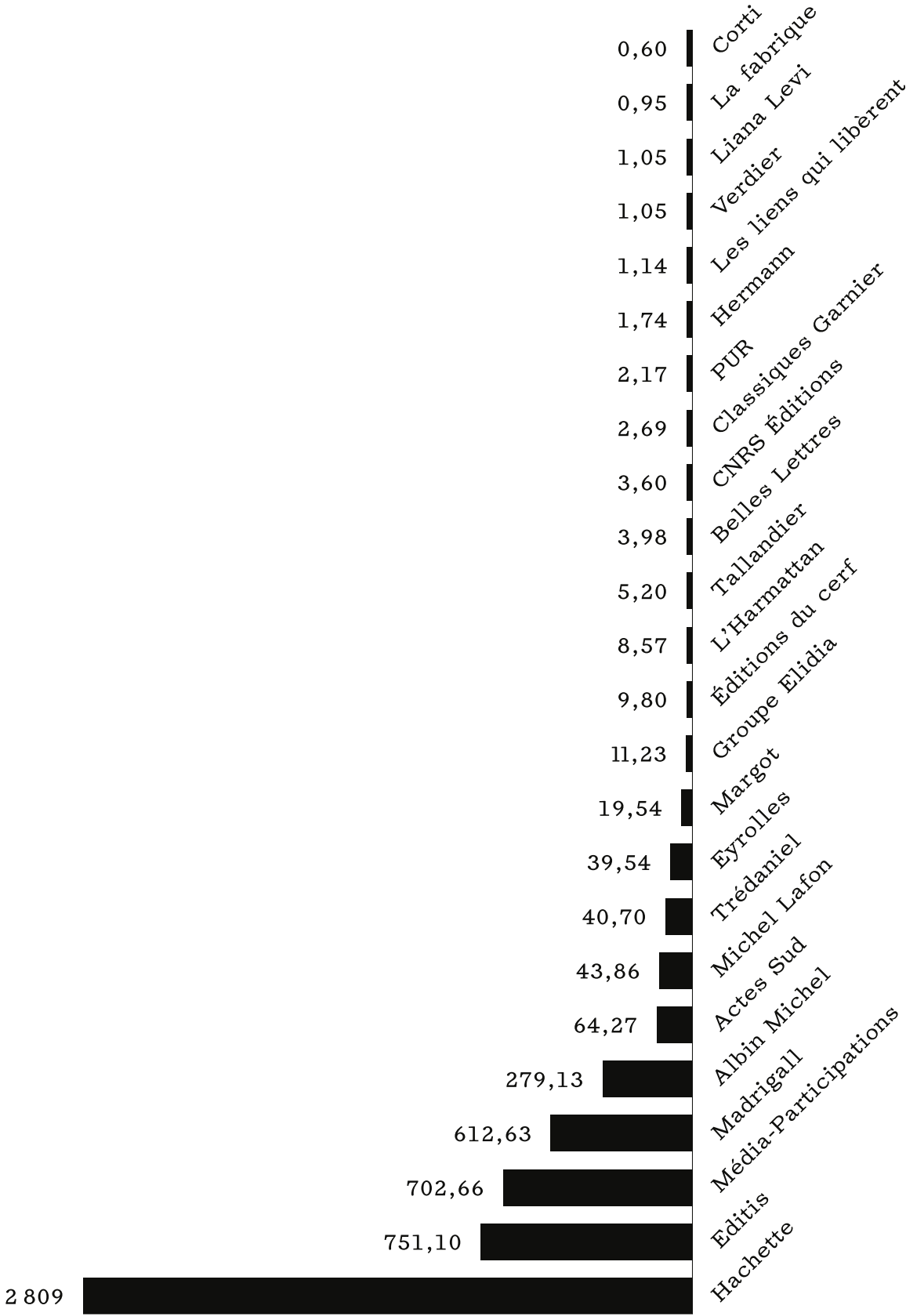
La suite des années 2000 voit enfler les groupes Editis, Gallimard et Actes Sud par des acquisitions ponctuelles. Les années 2010 connaissent une accélération avec le rachat par le groupe Gallimard du groupe Flammarion — ce qui donne naissance au groupe Madrigall (2012–2013) avec des capitaux de LVMH (Bernard Arnault) ; puis le rachat en 2012 de Payot-Rivages par le groupe Actes Sud (Françoise Nyssen, première ministre de la Culture d’Emmanuel Macron) et du groupe La Martinière par le groupe Média-Participations (2017) ; enfin la naissance des groupes Humensis (2016) et Bourgois (2019). Ces derniers ont été respectivement rachetés par les groupes Gallimard et Albin Michel en 2024.

Cette situation peut-elle être favorable à la « diversité de la création » ? Beaucoup en doutent. Pour ceux-là, le « mantra du ministère de la Culture » ne peut être satisfait que par un développement de l’édition indépendante conjoint à une réduction, voire un arrêt de la concentration éditoriale.

Nous commercialisons en avril 2025 une carte « Édition française, qui possède quoi » — dont une version simplifiée est parue ce même mois dans *Le Monde diplomatique*. Prenant le contre-pied de la vision dominante, celle que donnent notamment les planisphères et classements de *Livres Hebdo* — le magazine officiel du Syndicat national de l’édition et du Cercle de la Librairie —, elle ne représente pas les seuls gros chiffres d’affaires, soit les groupes et une poignée d’indépendants : y est présent l’ensemble des éditeurs de littérature générale. En outre, la représentation des maisons ne suit pas les chiffres d’affaires mais leur date de création et leurs statuts : les groupes (avec leurs maisons dépendantes) et les indépendants sont ici au même niveau. Enfin, on a retiré les industriels du livre scientifique ou pratique (les groupes Relx et Lefebvre Sarrut) — trop loin du marché du livre généraliste et de la formation des opinions.

Cette carte représente l’ampleur de la concentration éditoriale — les 90 % du chiffre d’affaires de l’édition produits par une poignée de groupes dont les plus gros sont la propriété de grandes fortunes (les rangs dans les classements *Challenges*, en euros, et *Bloomberg*, en dollars, sont indiqués). Mais elle expose en même temps la véritable source de la diversité éditoriale : les maisons indépendantes. On comprend bien en effet que ces groupes de moins en moins nombreux et de plus en plus gros sont devenus ce qu’ils sont en se nourrissant du renouvellement régulier de maisons, dont ils absorbent, en les achetant, le chiffre d’affaires — et donc la capacité d’en acheter d’autres — mais aussi la créativité, indispensable pour contrebalancer la stérilisation qui touche les maisons dépendantes, soumises à une production standardisée par les impératifs de rentabilité.

24 plus gros chiffres d'affaires des maisons d'édition françaises en 2023 (en millions d'euros)



Ce qu'on voit moins, mais que la plupart des éditeurs indépendants éprouvent au quotidien, c'est que, étant donné le niveau de concentration atteint par l'édition — 90 % du chiffre d'affaires produit par une poignée de groupe —, les conditions de précarité plus ou moins importantes dans lesquelles sont maintenues les indépendants ne sont rien d'autre que le maintien des conditions de leur rachat.

Parmi les innombrables avantages qu'auraient les maisons dépendantes sur les maisons indépendantes, on mentionne toujours l'économie d'échelle réalisée par les groupes, notamment sur les charges fixes — une réalité économique qui n'a rien de spécifique à l'édition. Ce n'est pas le seul avantage. Les plus importants sont certainement les moyens logistiques et financiers dont bénéficient les grands groupes : les quatre plus gros possédant, en outre, les plus grosses entreprises de diffusion-distribution, et deux étant propriétaires de médias, voire de chaînes de librairie. Ces moyens leur permettent d'élever la surproduction au rang de stratégie d'occupation : déverser sur les librairies et les médias une vague pour repousser celles de la concurrence. Une mécanique qu'illustre la rentrée littéraire, quand déboulent des centaines de romans, dont la plupart sont destinés à être pilonnés avant la fin de l'année, quelques-uns (déjà choisis) surfent plus ou moins bien et d'autres (déjà choisis) sont poussés vers les prix littéraires pour booster les ventes en supermarché et celles de Noël. Pour l'essentiel, cette « édition sans éditeurs » — pour reprendre la formule de l'éditeur franco-américain André Schiffrin¹ — produit des livres vite faits, vendus en masse ou pilonnés en masse.

Sur la base de ce diagnostic sommaire — mais qui a largement déjà été développé ici et là au fil d'articles et d'ouvrages —, tentons quelques suggestions pour corriger quelques-uns des dysfonctionnements de ce système en suivant les conseils du ministère de la Culture et du CNL. Pas seulement pour protéger la sauvegarde de la diversité de création, mais aussi afin de répondre aux enjeux sociétaux et à la lutte contre la casse écologique dont ces institutions soulignent, à juste titre, l'importance.

Pour commencer, il faut donner un statut juridique à l'édition indépendante. Comme il en existe, par exemple, pour le secteur de la presse, protégée au nom de la liberté d'opinion. Un statut qui pourrait — comme l'évoquait, il y a deux ans, lors des premières Assises de l'édition indépendante, le directeur du livre et de la lecture au ministère de la Culture — « être inscrit dans notre Constitution, parce qu'après tout, le livre, c'est aussi un moyen de communiquer, de former l'opinion » — et d'éduquer, devrait-on ajouter.

On pourrait partir de la définition élémentaire que le CNL donne d'un éditeur indépendant : ne pas être la propriété d'un groupe et ne pas dépasser le chiffre d'affaires annuel d'un demi-million d'euros² — pour ne pas être accusé de misérabilisme, on peut multiplier ce chiffre par deux, dix, voire vingt sans changer grand-chose.

Sur la base de ce statut, l'édition indépendante bénéficierait des avantages fiscaux attribués à la presse indépendante ; mais aussi des tarifs postaux préférentiels — dans l'esprit du tarif Livres et Brochures pour l'exportation de la culture française que La Poste abandonne cette année dans l'indifférence générale.

Si ce statut d'éditeur indépendant contribuera à protéger la diversité de la création éditoriale, face à l'état de concentration éditoriale, il sera insuffisant : il faut aussi réguler. Une première mesure simple — déjà évoquée en février 2023 par la représentante de la Fill — serait d'établir, pour l'attribution des aides à l'édition, un plafond en termes de chiffre d'affaires (à définir) et de nombre d'aides par maison ou par groupe — en tenant compte, non pas des enseignes mais de leur propriétaire. À ces exigences répond la nécessité de réserver les aides aux maisons indépendantes. Ce serait en outre le meilleur moyen d'éviter que l'État, par

les aides aux groupes, nourrisse la concentration éditoriale, principal facteur de stérilisation de la diversité de création.

Le directeur du CNL et le directeur du livre au ministère de la Culture ayant réaffirmé, voilà deux ans encore, leur souci de l'impact écologique du secteur du livre, s'impose l'établissement d'une taxe sur la surproduction. Ce qui serait aussi un premier pas pour répondre à la demande urgente, formulée par le SLF (Syndicat de la librairie française) en juin 2024, à quelques jours des Rencontres nationales de la librairie à Strasbourg, d'une « baisse drastique de la production de livres³ ». Pour que cette mesure ait un effet, il est de bon sens qu'elle s'adresse en priorité aux quelques-uns qui produisent 90 % du marché du livre plutôt qu'aux nombreux qui en produisent 10 %.

Dans la même logique de décroissance, qui croise en l'occurrence la protection de la diversité de création, ciblons deux acteurs majeurs de la consommation de biens répondant moins aux besoins sociaux et environnementaux qu'à des soucis mercantiles et aux exigences de l'accumulation : d'abord la publicité — qui fut longtemps interdite pour le livre (un interdit qu'il est temps de rétablir) ; ensuite la vente en supermarché, où s'écoule une production standardisée avec un gâchis incompatible même avec les plus bas critères environnementaux. Sans parler de la régulation des supermarchés en ligne, dont l'emblème est Amazon, et dont on connaît l'ampleur des impacts écologiques et (puisque nous sommes aussi soucieux des enjeux sociétaux) l'indignité des conditions de travail faites à leurs employés dans leurs entrepôts dantesques. En outre, ces mesures devraient recevoir le soutien des librairies, qui accueilleront une partie de cette clientèle égarée, à qui on est sûr qu'elles offriront autre chose à lire que la production promue par les chaînes en continu de Vincent Bolloré.

On le voit bien, ces mesures sont peu coûteuses et assez bénignes. Une fois acquises, il faudra s'attaquer à la racine. C'est-à-dire légiférer sur la possibilité pour un groupe éditorial de posséder médias, diffusion-distribution et chaînes de librairies. Il s'agit de réduire les concentrations horizontale et verticale dans l'édition française, désormais aux mains de quatre grandes fortunes. Produit des effets pervers de la concurrence par le jeu même des marchés, ce contexte d'oligopole débouche inévitablement sur des concentrations ; et les grands groupes issus de ce phénomène n'ont alors qu'une obsession : préserver leurs positions, quel qu'en soit le prix. C'est pourquoi l'ensemble des dangers qui pèsent sur la production et le commerce du livre, en tant qu'outil d'émancipation et partie prenante de tout projet de démocratisation de la culture, se résume à la concentration de l'édition.

On remarquera que ces quelques mesures suggérées pour corriger certains dysfonctionnements du marché éditorial sont indépendantes de tout critère intellectuel, artistique, politique, scientifique ou autre, pour ne s'en fixer qu'un seul : la taille. Limiter la taille d'un acteur économique, c'est limiter sa capacité de nuisance.

Il en va pour le champ éditorial comme il en va pour la politique, la société et l'environnement : nous avons dépassé le stade du sauvetage des acquis d'un monde qui n'existe plus. Il faut passer à l'offensive avec des analyses et des propositions claires. La Fédération des éditeurs indépendants est bien sûr le lieu où ouvrir ce chantier.

1 André Schiffrin, *L'édition sans éditeurs*, Paris, La fabrique, 1999. ↵

2 Julien Leford-Favreau, « Quel avenir pour le livre dans l'après-Covid », *The Conversation*, 03/06/2020, disponible sur : <https://theconversation.com/quel-avenir-pour-le-livre-dans-lapres-covid-138470>, consulté le 12/03/2025. ↵

3 Antoine Oury, « Les libraires réclament une “baisse drastique de la production” de livres », *ActuaLitté*, 06/06/2014, disponible sur : <https://actualitte.com/article/117539/librairie/les-libraires-reclament-une-baisse-draastique-de-la-production-de-livres>, consulté le 12/03/2025. ↵

Pour citer cette contribution :

→ « Pour un statut d'éditeur indépendant », Thierry Discepolo, dans *Déborder Bolloré*, ouvrage collectif, coédition collective, CC BY-NC-ND, 2025.

Ou alors :

→ « Pour un statut d'éditeur indépendant », Thierry Discepolo dans *Déborder Bolloré*, Alexandre Balcaen, Amzat Boukari-Yabara, Soazic Courbet, Thierry Discepolo, Karine Solene Espineira, Arnaud Frossard, Tristan Garcia, Bakonet Jackonet, Danièle Kergoat, LABo (Libraires Anti-Bolloré), Clara Laspalas, Jérôme LeGlatin, Le comité éditorial des éditions du bout de la ville, Les Soulèvements de la terre, Florent Massot, Jean-Yves Mollier, Pascale Obolo, Clara Pacotte, Antoine Pecqueur, Valentine Robert Gilabert, Charles Sarraut, Julie Wargon, coédition collective, CC BY-NC-ND, 2025.

Ont travaillé à la production de la publication multiformat *Déborder Bolloré* : Adrien, Arnaud, Alaric, Arnaud, Benny, Camille, Clara, Coralie, Éléonore, Emmanuel, Jérôme, Johan, Julie, Léna, Merlin, Nicolas, Pascale, Quentin, Rodhlann, Théo, Yann et Zoé.